## Assurance des médecins suisses

R. Heimgartner

La 75<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués de l'Assurance des médecins suisses, s'est tenue le 19 mai 2001 sous la présidence de M. le Dr O. Haab, au Grand Hôtel Bellevue Palace à Berne.

Dix-huit délégués étaient présents ainsi que Messieurs Johann Kobel, ancien directeur suppléant, Ernst & Young SA, Berne, Charles Jenni, notaire, Berne, Peter W. Möschler, actuaire, Berne, et Jakob Burkhard, directeur suppléant, Ernst & Young SA, Berne.

Au 1 avril 2001, l'Assurance des médecins suisses accomplissait la 75° exercice depuis sa fondation en 1926

Quant aux actions, l'ans 2000 débutait plein d'espoir, mais se terminait vers la fin par déception avec des pertes de deux chiffres sur le cours des indices mondiaux. En plus, la faiblesse de l'euro influençait les marchés européens dans le domaine des actions et des obligations.

Durant l'exercice 2000, l'Assurance des médecins suisses a réalisé un bon résultat. Comparé à l'année précédente, les placements des capitaux et leurs rendements subissaient une augmentation. En raison du résultat présent, le Comité du Conseil d'administration et le Conseil d'administration ont décidé d'augmenter les taux des parts d'excédent.

Dans cette année d'anniversaire 2001, nous pouvons lancer nos nouveaux produits: assurances de rente viagère différées dans la prévoyance personnelle liée (pilier 3a) ainsi que des assurances de rente viagère avec début immédiat ou différé dans la prévoyance libre.



Correspondance: Assurance des médecins suisses Länggass-Strasse 8 CH-3000 Berne 9 Nos placements de capitaux sont répartis comme suit:

Obligations, lettres de gage et notes	Fr. 362 431 344
Actions et d'autres titres sans intérêt fixe	Fr. 129 683 501
Parts de fondation de placement	Fr. 56 714 671
Hypothèques	Fr. 164 687 100
Prêts et argent placé à terme	Fr. 17 310 151
Immeubles	Fr. 131 407 000

Les réserves actuarielles ont été augmentés par rapport à l'année passée de Fr. 15 092 757.– à Fr. 874 688 376.–.

Les prestations servies par notre société pour l'exercice 2000, étaient les suivantes:

Rentes vieillesse	Fr.	18 125 460
Rentes de veuves	Fr.	3 693 146
Indemnités de veuves et d'orphelins		
et indemnités d'invalidité	Fr.	538 480
Rentes d'invalides et libérations des primes	Fr.	478 562
Remboursement de capitaux	Fr.	39 011 962

L'Assemblée des délégués a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2000 et a donné décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice échu.

En outre, se ralliant à la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée des délégués a décidé de répartir le bénéfice d'exploitation restant de Fr. 782 027.– de la manière suivante:

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Fr.	782 027
Attribution au fonds de secours	Fr.	12 027
Attribution aux réserves générales	Fr.	770 000

Pour la période allant de l'Assemblée des délégués de 2001 jusqu'à l'Assemblée des délégués de 2002, les organes de révision suivants ont été élus:

- Monsieur Peter W. Möschler, Berne, comme actuaire;
- Ernst & Young SA, Berne, pour le contrôle technique des comptes et l'organe de révision.

Finalement, l'Assemblée des délégués a donné consentement à l'élargissement du groupe des assurés par les chiropraticiens et leurs conjoints.